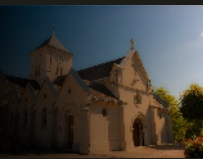


Conseil  
**Municipal**  
Décembre  
**2016**



**MERY S/S MARNE**

M A I R I E

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE MERY SUR MARNE**  
**COMPTE-RENDU N° 06/16 DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 6 DECEMBRE 2016**

Sous la présidence de Mr Jean-Pierre CLEMENT, Maire, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le mardi 6 Décembre 2016 à 20 heures 30.

**Conseillers présents** : Mmes MAFFLARD Michelle et BOURREAU Isabel, Adjointes, Mmes AMBROZY Brigitte, CADET Danielle, GAUDEFROY Laure, NAUDE Delphine, SILVERIO Christine, Mrs CANIPELLE Williams, CATINAT Franck, CRESSON Réjean, DROLLER Yves, LIENART Pierre.

**Absents** : Mme LAURENT Sandrine et Mr PILLON Jean-François.

**Secrétaire de séance** : Mme BOURREAU Isabel

Approbation du compte-rendu du Vendredi 16 Septembre 2016.

**Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin**

**Délibération 22/16 :**

VU le Code de l'Environnement, plus particulièrement l'article L 333 et suivants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont l'article L 572-1 et suivants,

VU la délibération de 2011 portant adhésion au Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant (suite au renouvellement du Conseil Municipal)

Monsieur le Maire PROPOSE de désigner Mr Yves DROLLER comme délégué titulaire et Mr Michel DELAITRE comme délégué suppléant pour le représenter au sein du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de désigner Mr Yves DROLLER comme délégué titulaire et Mr Michel DELAITRE comme délégué suppléant pour le représenter au sein du Comité Syndical.

**Désignation de deux (2) délégués titulaires et d'un délégué suppléant représentant la Commune au comité de territoire du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne**

**Délibération 23/16 :**

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013-31 du 18 mars 2013 portant création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant les statuts du SDESM et plus précisément l'article 9.2.1 : « Les conseils municipaux des communes de chaque territoire élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant. » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ELIT comme délégués représentant la commune de MERY SUR MARNE au sein du comité de territoire  
2 Délégués titulaires : Mme Michelle MAFFLARD et Mr Williams CANIPELLE et 1 délégué suppléant : Mme Isabel BOURREAU.

## Location Salle polyvalente

### Délibération 24/16 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 Voix Pour et 2 Voix Contre DECIDE de louer la salle polyvalente et FIXE les tarifs de location comme suit :

Personnes domiciliées dans la Commune	<b>ETE</b>	<b>HIVER</b>
Le week-end	250 €	270 €
Personnes domiciliées hors Commune		
Le week-end	320 €	350 €

Il sera demandé :

– une attestation d'assurance et un acompte de 100 € le jour de la réservation. Le solde sera versé le jour de la location. En cas d'annulation, cet acompte ne sera pas rendu.

– une caution de 500 € au moment de la location, et en cas de détérioration, le montant des dégâts sera déduit du montant de cette caution.

La salle devra être nettoyée au retour des clefs.

Le conseil délibère sur le nombre de gratuité par an pour les associations (4 Voix pour 3 /an et 9 Voix pour 2 /an).

Les associations de la Commune bénéficieront de la gratuité pour 2 locations à but non lucratif proposant des activités d'intérêt général, et à partir de la 3ème, elles devront régler le montant de la location appliquée au tarif "été" quelque soit la période de l'année.

## Revalorisation des loyers et charges des appartements communaux

### Délibération 25/16 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les loyers actuels des 4 appartements communaux :

- 9 Rue de l'Ecole 1er étage 523 € + 60 € de charges
  - 9 Rue de l'Ecole 2ème étage 387 € + 50 € de charges
  - 9 Route Jean de la Fontaine 1er étage 613 € + 60 € de charges
  - 9 Route Jean de la Fontaine 2ème étage 510 € + 60 € de charges
- et propose de réviser ces loyers.

En effet, les loyers et les charges n'ont pas été actualisés depuis plusieurs années, notamment les charges qui n'ont pas fait l'objet de réajustement depuis 2008 alors que les énergies (gaz et électricité) représentent une dépense de plus en plus élevée.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M) est payée par la commune par le biais de sa taxe foncière. Celle-ci est récupérable auprès des locataires.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 10 € des charges, de percevoir directement la participation à la T.E.O.M, d'augmenter les loyers sur l'indice de référence au début de chaque année. Les membres du conseil demandent que soit établi l'inventaire des charges pour une répartition équitable entre la commune et les locataires. Mme MAFFLARD effectuera cette tâche pour un réajustement en fin d'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, CONSIDERE le montant de ces loyers avec un indice de référence de 125,26 au 1er trimestre 2016 et DECIDE :

- d'appliquer l'augmentation à compter du 1er janvier 2017 basée sur l'indice de référence
- d'augmenter les charges de 10 €
- de récupérer la TEOM auprès des locataires.

## AFFAIRES DIVERSES

**P.L.U** : La réunion publique de concertation est fixée le jeudi 12 janvier 2017 à 18 H 30 à la Salle polyvalente.

Travaux voirie : Les travaux de la Grande Rue sont programmés pour début mars 2017 suivant les conditions climatiques.

Le Maire informe le conseil que la demande de subvention F.E.R (Fonds d'Equipement Rural) pour la réfection de chaussée du Chemin des Sables et de la Grande Rue a été retenue. La commission du Conseil Départemental se réunissait le 5 décembre pour en fixer le montant.

Sécurisation de la RD 80E : Le Maire donne lecture de la réponse de l'A.R.T concernant le problème de la vitesse excessive et de la retenue d'eau au niveau du pont SNCF.

Celle-ci se propose de nous fournir des séparateurs de voie du type K16 pour expérimenter un dispositif qu'elle aura préalablement validé. Une demande a donc été faite auprès de la Communauté de Communes pour établir ce projet et définir les emplacements.

Concernant l'eau, un nettoyage du fossé servant d'exutoire a été réalisé par leur service, celui-ci était en parti obstrué par des déchets de tonte de jardin.

RD 402 : Pour assurer la sécurité des usagers sur la RD 402, un arrêté a été pris par le Département pour réglementer la vitesse à 70 km/h à l'approche d'agglomération entre Luzancy et Méry sur Marne pour les 2 sens de circulation.

Cantine : Le SIRPI n'ayant plus la compétence des constructions de cantines scolaires, et après renseignement pris auprès de Mr VARNEY chargé des contrats ruraux au Conseil Départemental, la commune pourrait déposer une demande de contrat rural afin d'obtenir une subvention de 70 % du montant des travaux limité à 370 000 €

Monsieur le Maire fait part du décès du sénateur Michel HOUEL, ancien Maire de Crécy la Chapelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

La secrétaire de séance  
I. BOURREAU